

POLITIQUE DE SECURITE ET DE DEFENSE COMMUNE

Mission de l'UE d'assistance à la frontière au point de passage de Rafah (EU BAM Rafah)

Mise à jour: Mars 2012

Toile de fond de la mission

Le 15 novembre 2005, Israël et l'Autorité palestinienne ont conclu un accord sur les déplacements et l'accès ("Agreement on Movement and Access" - AMA) au point de passage de Rafah (Gaza). Le 21 novembre 2005, le Conseil de l'UE a salué la conclusion de cet accord et a estimé que l'UE devrait assumer le rôle de tierce partie proposé dans l'accord, au point de passage de Rafah, à la frontière entre la bande de Gaza et l'Égypte. En conséquence, le Conseil a lancé la mission de l'Union européenne d'assistance à la frontière, dont le nom de code est EU BAM Rafah, afin de surveiller les opérations au point de passage.



Visite du président palestinien Mahmoud Abbas

La phase opérationnelle de la mission a débuté le 24 novembre 2005. Le 13 juin 2007, à la suite de la prise de contrôle de la bande de Gaza par le Hamas, le chef de mission de l'EU BAM a proclamé une suspension temporaire des opérations au point de passage de Rafah. Le 19 décembre 2011, le Conseil a prolongé le mandat de la mission jusqu'au 30 juin 2012. La mission avait auparavant été prorogée à plusieurs reprises.

Mandat et objectifs

Le but de la mission de l'UE est d'assurer la présence d'une tierce partie au point de passage de Rafah afin de contribuer à son ouverture et à son fonctionnement conformément à l'AMA et d'instaurer la confiance entre le gouvernement israélien et l'Autorité palestinienne.



Travail quotidien au point de passage de Rafah

Acquis de la mission

Au cours des dix-neuf mois de présence des observateurs de l'UE au terminal (de fin novembre 2005 à juin 2007), 443 975 personnes au total ont franchi le point de passage de Rafah.

Depuis le 25 juin 2006, à la suite de l'évolution de la situation politique dans la région, le point de passage de Rafah est fermé pour les opérations normales et n'est ouvert que de manière exceptionnelle. Des efforts considérables ont été déployés pour obtenir la reprise des opérations normales et garantir au moins l'ouverture du point

de passage le plus souvent possible. Grâce aux efforts de l'EU BAM, le point de passage a pu être ouvert pendant 83 jours entre le 25 juin 2006 et le 13 juin 2007, permettant à près de 165 000 personnes de le franchir.

État d'avancement de la mission

En dépit de la suspension des opérations au point de passage de Rafah en juin 2007, l'EU BAM a maintenu sa capacité de redéploiement à ce point de passage. Le 23 mai 2011, l'UE a confirmé qu'elle était prête à réactiver la mission EU BAM Rafah, dès que les conditions politiques et de sécurité le permettraient, afin de garantir que l'UE assume le rôle de tierce partie au point de passage de Rafah, comme le prévoit l'accord de 2005 sur les déplacements et l'accès. Le point de passage de Rafah a été ouvert par l'Égypte le 28 mai 2011 et a depuis fonctionné hors du champ d'application de l'AMA et en marge des normes internationales. Jusqu'ici, aucune des parties prenantes n'a formellement demandé à l'UE de réactiver l'EU BAM Rafah, mais la mission dispose d'un plan de redéploiement pour accroître rapidement ses effectifs si les conditions le permettent.



Visite de la Haute Représentante, Catherine Ashton

Coopération avec les parties prenantes

La mission dispose d'une expertise en gestion des frontières et opérations douanières et est régulièrement contactée pour partager ses compétences avec d'autres parties prenantes concernées par la question des frontières et des points de passage. La Mission poursuit ses contacts avec les parties de manière régulière et au niveau opérationnel. Le personnel de l'EU BAM fournit également un soutien technique à l'EUPOL COPPS, la mission de police de l'Union européenne pour les territoires palestiniens, basée à Ramallah. L'EU BAM Rafah continue d'attirer l'attention et reçoit

régulièrement des visiteurs ou des délégations (États membres de l'UE, organisations internationales, chercheurs, journalistes) et participe à des événements publics.

FAITS ET CHIFFRES

Lieu: Point de passage de Rafah (Gaza)
Quartier général: Ashkelon
Date de lancement: 24 novembre 2005
Chef de mission : Colonel Alain FAUGERAS
Effectifs de la mission: 9 personnes de l'UE et 8 membres locaux
Budget de la mission: 970 000 EUR jusqu'au 30 juin 2012
États contributeurs: 7 États membres de l'UE,



www.consilium.europa.eu/eubam-rafah et
www.eubam-rafah.eu

"L'Union européenne, qui est membre du Quatuor, est déterminée à soutenir et à faciliter la mise en œuvre de la feuille de route, qui prévoit des mesures réciproques de la part du gouvernement israélien et de l'Autorité palestinienne (AP) dans les domaines politique, sécuritaire, économique et humanitaire, ainsi qu'en matière de création d'institutions, qui aboutiront à la création d'un État palestinien indépendant, démocratique et viable vivant aux côtés d'Israël et des autres pays limitrophes en paix et en sécurité".

ACTION COMMUNE 2005/889/PESC DU CONSEIL du 12 décembre 2005 établissant une mission de l'Union européenne d'assistance à la frontière au point de passage de Rafah

La **politique de sécurité et de défense commune (PSDC)** de l'Union européenne inclut la définition progressive d'une politique de défense commune qui pourrait conduire, le moment venu, à une défense commune. La PSDC permet à l'Union de développer ses capacités civiles et militaires de gestion des crises et de prévention des conflits à l'échelle internationale. Elle contribue ainsi au maintien de la paix et de la sécurité internationale, conformément à la charte des Nations unies. La PSDC comprend une importante composante "prévention des conflits".

Basée à Bruxelles, la **capacité civile de planification et de conduite (CPCC)** est la structure permanente chargée d'assurer de façon autonome la conduite opérationnelle des opérations civiles menées au titre de la PSDC. Placée sous le contrôle politique et la direction stratégique du Comité politique et de sécurité, et sous l'autorité générale du Haut Représentant, la CPCC assure la planification et la conduite effectives des opérations civiles de gestion de crises relevant de la PSDC, ainsi que la mise en œuvre appropriée de l'ensemble des tâches liées aux missions.

D'autres informations et documents de référence figurent aux adresses
www.consilium.europa.eu/csdp et eeas.europa.eu